

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2019

Présents : M. Alain PANSERI, Maire

MM. Yves DAUDEY, Philippe LINK, Mme Marie-Claire CLOSCAVET, les adjoints
Mmes Laurence DESCOTES, MM. Denis BARIOD, Jacques BAILLY Mmes Marie-Louise
RENAUX, Christelle VIDEIRA (arrivée à 18h45),

Absents excusés : Mmes Hélène MOREL-BAILLY, Zohra LAAOUCH, M. Xavier DETHE

Absents : Mme Christine VERCELLI, M. Arnaud PERRIN

Pouvoirs : Mme Hélène MOREL-BAILLY donne pouvoir à M. Jacques BAILLY,
Mme Zohra LAAOUCH donne pouvoir à M. Yves DAUDEY,

Secrétaire : Mme CLOSCAVET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h38.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 4 juillet 2019

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 4 juillet à l'unanimité des membres présents.

I. FINANCES COMMUNALES

- Point financier

M. le Maire fait le point sur les finances communales : il y a 754.585,26 € en caisse à la date du 29 août. En effet, la commune a touché la subvention DETR sur la caserne des pompiers pour un montant de 130 000 €, elle a perçu les recettes sur le budget eau ainsi que le loyer 2018 d'ODESIA).

Mme Christelle VIDEIRA arrive à 18h45.

II. AFFAIRES GENERALES

1. Le zonage du PLUI

M. Le Maire informe ensuite les conseillers de la nécessité de statuer concernant le zonage du PLUI. Il présente la carte proposée par le bureau d'études. Il invite les conseillers à prendre connaissance de ses propositions de zonage et à faire part de leurs remarques à ce sujet. Après ces échanges, une trentaine de points sont notés pour être transmis aux services de la Communauté de Communes du Pays des Lacs et son Bureau d'Etudes pour modifications. M. Le Maire rappelle que la réflexion n'est pas terminée et que d'autres réunions auront lieu avant l'enquête publique.

2. DIA

Le Conseil Municipal examine les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) envoyées à la mairie ; il ne fera pas valoir son droit de préemption urbain pour les ventes suivantes :

- Vente d'une maison, 38 rue Neuve, pour un montant de 165 000 €
- Vente d'une maison, 10 rue de Vallière, pour un montant de 100 000 €

3. Suppression et création d'un poste de Technicien

M. Le Maire expose ensuite aux conseillers que suite au départ du responsable des services techniques, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs car un poste est à supprimer et un autre à créer.

Ainsi le poste de technicien principal 1^{ère} classe de catégorie B, emploi à temps complet est supprimé et un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet est créé.

Les deux décisions sont prises à l'unanimité des membres présents.

4. Marché pour la fourniture, livraison et gestion de titres restaurant destinés à l'ensemble des agents municipaux

La convention pour les titres restaurant destinés aux employés municipaux arrive à échéance le 31/08/2019. Un nouveau marché a été lancé le 05/07/2019.

Deux candidats ont déposé une offre : UP et ENDERED

- UP chèque déjeuner : ticket à 6,10 €, sans frais de gestion ni frais de livraison
- Edenred : ticket à 6,10 €, 2 % frais de gestion + frais de livraison

Le Conseil Municipal retient le 1^{er} candidat (UP chèque déjeuner) à l'unanimité,

5. Marché de travaux de viabilisation d'un lotissement de 10 lots « Les Hauts de Vallière »

Le Conseil Municipal a acté un projet d'aménagement d'un lotissement de 10 lots « Les Hauts de Vallière » en 2017.

Un marché public portant sur les travaux de viabilisation a été lancé le 21/06/2019.

Cinq candidats ont déposé une offre.

Monsieur le Maire présente aux conseillers l'analyse des offres.

Noms Entre-prises	Critère 1	Critère 2	Note 1 (/60)	Note 2 (/40)	Total (/100)	Classement
GOYARD	36.00	185 887,55 €	56,10	40,00	96,10	1
FAMY	36.50	199 417,65 €	56,88	37,29	94,17	2
RUSTHUL TP	31.50	198 587,29 €	49,09	37,44	86,53	4
SERRAND TP	27.50	225 379,30 €	42,86	32,99	75,85	5
SJE	38.50	249 090,90 €	60,00	29,85	89,85	3

Critère 1 : Mémoire technique Critère 2 : Montant de la prestation H.T. Note critère1 : sur 60 Note critère 2 : sur 40 Total : sur 100

Le Conseil Municipal retient l'offre la mieux classée (96,10 / 100), c'est-à-dire celle de l'entreprise GOYARD TP pour un montant de 185 887,55 € H.T. soit 223 065,06 E T.T.C.

M. Le Maire rappelle qu'avant les travaux de viabilisation auront lieu le désamiantage et la démolition de l'ancien bâtiment de la scierie qui est situé sur le terrain du lotissement. Les employés communaux, eux, réaliseront la partie défrichage et abatage sur ce terrain.

III. QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire rappelle le courrier de la Préfecture concernant les Maisons France Services et le souhait de la Communauté de communes du Pays des Lacs d'en implanter une sur notre territoire.

Il invite les conseillers à une réunion le 4 septembre à 18h30 où le Cabinet BEREST présentera son avant-projet dans le cadre de l'AMI Bourg-Centre.

Il fait part à l'assemblée de la relance effectuée auprès de l'architecte pour clore le dossier de la réfection de la caserne des pompiers pour pouvoir envoyer le décompte final aux communes concernées. (La subvention DETR de 130 000 € versée ainsi que les 7000 € de la réserve parlementaire du sénateur Bailly).

Concernant la voirie, il souhaite une réunion sur le terrain pour le projet des voies cyclables rue St Roch, il précise que la réfection des trottoirs rue du Sauveur ne bénéficiera d'aucune subvention et que les travaux sont commandés. Pour la sécurisation rue du Gymnase, une subvention de 25 % (amendes de police) devrait être obtenue et les travaux réalisés pendant les vacances de la Toussaint.

Pour la vente du Villaret, M le maire va revoir le notaire et précise qu'une nouvelle personne a visité les locaux.

L'avant-projet sommaire (APS) de la maison des associations, rue de la Gare, se trouve à la disposition des conseillers dans le bureau de M. Le Maire et le cabinet d'architecte présentera son projet le 26 septembre en ouverture du prochain conseil municipal.

M. Le Maire fait part aux conseillers des remerciements de plusieurs associations suite au versement des subventions : La clairpontoise, le souvenir français, l'ADMR, Hémisphère.

Pour la demande de Mme El Moudni, les conseillers sont d'accord pour l'installation d'un mannequin devant chez elle, 76 Grande rue, à condition de le rentrer le soir.

La question de l'installation d'un vidéo projecteur fixe dans la salle d'honneur a été évoquée à plusieurs reprises. L'entreprise THOMET LEC a présenté 2 devis qu'il serait nécessaire d'étudier attentivement avant de prendre une décision.

M. Le Maire souhaite que « les réunions d'adjoints », ouvertes aux conseillers municipaux qui le souhaitent, reprennent à compter du mardi 3 septembre à 18h, avec un rythme tous les 15 jours.

Mme Christelle VIDEIRA fait un 1^{er} retour positif sur les animations de l'été (concerts, marchés nocturnes, manège...)

Elle rappelle que le forum des associations aura lieu le samedi 7 septembre de 10h à 17h cour de la mairie et rue du Jura. En cas de mauvais temps, il se tiendra à la salle des fêtes.

Elle propose une formule de présentation innovante pour les vœux du Maire en janvier 2020.

M. Le Maire se renseigne sur les possibilités de cette soirée à cause des élections municipales de mars 2020.

M. Philippe LINK fait un bilan provisoire de l'exposition archéologique avec une très bonne fréquentation de l'espace (jusqu'à 180 visiteurs en une seule journée !) ainsi que des visites proposées le vendredi jusqu'à 60 personnes).

Il souligne que le mi-temps de l'employée est trop juste et qu'il faut essayer de pérenniser cet emploi très rapidement. Peut-être avec la Communauté de Communes du Pays des Lacs qui a la compétence des « sites palafittes » ?

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. Le Maire clôt la séance à 20h35.

La secrétaire de séance : Marie-Claire CLOSCAVET